

Comment payer ses factures?

Les retraités recevront leurs rentes avec retard

La décision des assurances sociales du canton suscite un tollé.
Thierry Apothéloz demande son annulation.

Laurence Bézaguet



Dure nouvelle pour les personnes âgées, qui devront payer leurs factures avec du retard

«Sans donner aucune explication, l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS) décide de repousser d'une semaine le versement des rentes et allocations (auparavant le 1er de chaque mois), ce qui va compliquer la vie de nombreuses personnes», regrette une habitante de Vézenaz. Celle-ci a contacté notre journal jeudi, après avoir reçu un courrier de l'OCAS, adressé à tous les bénéficiaires de rentes AVS et autres allocations, pour annoncer cette mesure.

Cette dame ne cache pas son inquiétude: «Les échéances de nombreux versements (assurances, loyer, etc.) sont situées en début de mois, et ceux-ci seront donc effectués avec parfois plus de dix jours de retard, ce qui pourrait entraîner des rappels, sachant que certains organismes réagissent très vite au moindre retard.»

Dans son courrier, l'OCAS - submergé depuis lors par les appels téléphoniques - ne donne, en effet, aucune explication aux bénéficiaires, se contentant de transmettre le calendrier précis des versements pour 2022. «Les dispositions légales autorisent les caisses de compensation à verser les rentes et allocations pour imposables jusqu'au 20e jour du mois, indique l'office. Bien que nous restions largement dans le cadre des délais fixés, nous sommes conscients des effets que ce changement peut avoir sur votre organisation et vous prions de nous en excuser.» Et l'OCAS d'encourager les bénéficiaires à adapter leurs échéances en fonction de ce changement

L'AVIVO et Unia dénoncent

L'Avivo, association de défense des (futurs) retraités, qualifie la décision «d'inadmissible» et demande à l'OCAS et aux autorités de revenir à la raison et de maintenir le calendrier actuel. «Retarder les versements pose un énorme problème pour les petits revenus des rentiers AVS, qui n'ont pas assez de liquidités d'un mois à l'autre pour assurer les paiements mensuels, souligne le vice-président de l'Avivo, Ueli Leuenberger. Il faut bien se rendre compte que pour ces derniers, c'est déjà maintenant une jonglerie permanente de nouer les deux bouts.» Il

rappelle que les loyers «doivent en principe être payés au plus tard le 10 de chaque mois. Certaines personnes qui ont un arrangement avec leur régie pour un arriéré de loyer sont soumises à des règles beaucoup plus strictes. La date limite des paiements est souvent avancée au 5 du mois pour elles. L'Administration cantonale des impôts exige également que l'on s'acquitte des impôts au plus tard le 10 du mois.»

Député d'Ensemble à Gauche et président du Groupement des retraités du syndicat Unia Genève, Pierre Vanek dénonce, lui, la «décision brutale de l'OCAS, qui va porter préjudice à toutes sortes de vieux qui ont un budget serré et qui font leurs paiements de fin de mois avec la rente AVS du mois suivant, reçue en tout début de mois». Pour lui, il y a le fond mais aussi la manière: «Les rentiers AVS ne reçoivent aucune explication quant aux motifs de cette décision, qui est justifiée par le simple fait qu'ils auraient - légalement - pu retarder le paiement encore plus.» Pierre Vanek va déposer une motion pour remédier à cette problématique.

«Surpris et fâché»

Magistrat de tutelle de cet office, Thierry Apothéloz se déclare «surpris et fâché». Tellement même qu'il a immédiatement demandé un retour en arrière: «Le changement abrupt de pratique quant aux dates de paiement des rentes AVS va clairement dans la mauvaise direction. J'ai demandé à l'OCAS d'annuler sa décision, quelle que soit la raison logistique derrière son changement de pratique. L'État et ses régies autonomes doivent être là d'abord pour défendre les personnes âgées et le paiement de leurs rentes. Et en aucun cas pour adapter le quotidien de dizaines de milliers de personnes à un changement de pratique administrative.»

Celle-ci est fortement décriée par le conseiller d'État socialiste: «Cette pratique ne s'inscrit pas du tout dans ma volonté de favoriser un accès aux droits simplifié et de lutter, partout où cela est possible, contre le surendettement. Je regrette par ailleurs le manque d'information aux associations partenaires, surtout pour un changement de cette ampleur. J'ai donc demandé à l'OCAS de prévoir une information complète.»

L'OCAS fait un geste

Vendredi en fin de journée, suite à nos appels répétés, l'OCAS, qui verse des rentes à 60'000 personnes, a réagi au mécontentement. L'office va revoir sa copie: «La bascule vers un nouveau système informatique a nécessité la modification de nos dates de versement des rentes à partir de l'année prochaine. Nous sommes conscients que ce changement a un impact sur nos bénéficiaires, c'est pourquoi le calendrier des paiements a été revu. Les rentes seront donc versées le 4e jour ouvrable du mois (au lieu du 6e comme initialement prévu). Ce décalage est lié à des changements indispensables dans nos outils informatiques en 2022. Un retour à la situation antérieure, c'est-à-dire un paiement au 1er jour ouvrable du mois ne sera techniquement plus possible.» Ce geste suffira-t-il à apaiser le mécontentement? Pas sûr.